

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Nº 45-2016/APS

AMPLIATIONS Commissaire délégué 1 Gouvernement 1 Congrès 1 Trésorier 1 Directions 14 **JONC** 1 Archive NC 1 Intéressés 10

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

Abrogé implicitement

<u>Nota</u>: Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté n° 2016-2039/GNC du 20 septembre 2016 fixant la composition des commissions mixtes sectorielles ;

Vu le rapport n° 1865-2016/APS/DJA/SSACA du 20 septembre 2016,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2016, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1: A l'article 17 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du syndicat mixte Aquarium de Nouméa et de la province Sud (fondation Catala-Stucki), les mots : « Mme Paule Gargon, titulaire » sont remplacés par les mots : « M. Eugène Ukeiwé, titulaire » et les mots : « M. Eugène Ukeiwé, suppléant » sont remplacés par les mots : « Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante ».

<u>ARTICLE 2</u>: Après l'article 28 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, sont insérés les articles 28-1 à 28-3 ainsi rédigés :

« <u>ARTICLE 28-1</u> : Au comité d'études du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Nouméa, sont désignés :

- M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- Mme Nina Julié, titulaire ;
- M. Gaël Yanno, titulaire.

<u>ARTICLE 28-2</u>: Au comité d'études du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis, sont désignés :

- M. Philippe Blaise, titulaire;
- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire.

<u>ARTICLE 28-3</u>: Au comité d'études du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail, sont désignés :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire. »

<u>ARTICLE 3</u>: La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.